

Mercredi 17 Novembre 2021



Hall 3
Espace « Transition
énergétique »

**« Décret tertiaire » : comment choisir la
bonne entreprise pour vous accompagner ?**

Les intervenants



Président et membres de la Commission “ Efficacité énergétique ” du SERCE



Gilles Duroux

Directeur de la Performance
Environnementale, EQUANS



Marc-André Merlet

Directeur de projets / Key Expert
« Energy Efficiency »
Direction Développement / New Business
Performance Énergétique, EQUANS



Philippe Desablin

Directeur de la Cellule PPP France
de VINCI Facilities

Gilles Duroux



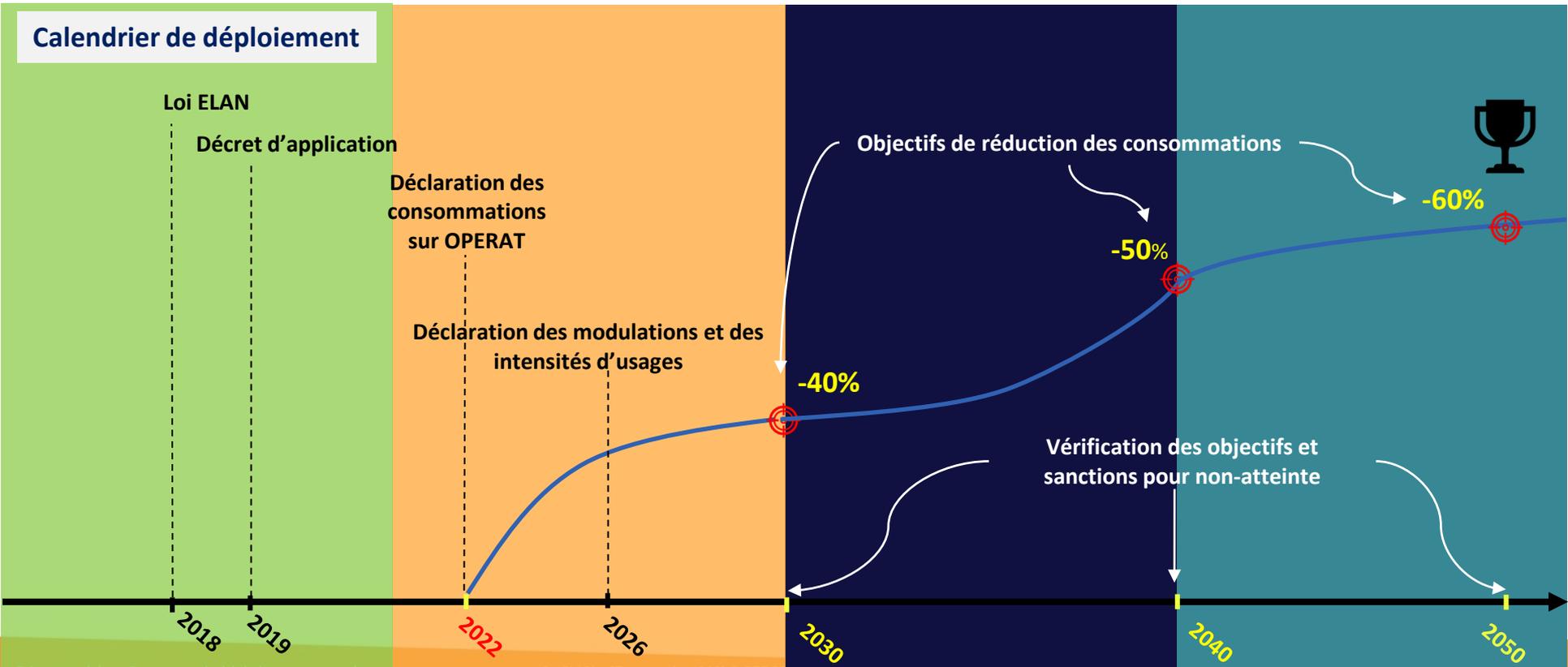
Qu'est ce que le dispositif Éco Énergie Tertiaire ?

C'est quoi le Dispositif Eco Energie Tertiaire ?

#DecretTertiaire

Face à l'urgence climatique, le tertiaire qui représentait 20% de la consommation finale d'énergie de la France en 2019 et donc une part significative d'émission de GES doit faire face à des objectifs d'économies conséquents.

Calendrier de déploiement



Marc-André Merlet



Que va-t-il falloir déclarer sur OPERAT ?

Avant le 30 Septembre 2022

- Données **administratives** sur l'assujetti
- Données **bâtimentaires** (Bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments)
- Données sur la **situation de référence**
- Données de **consommations énergétiques** annuelles et des indicateurs d'intensité d'usage correspondants
- Données sur les **caractéristiques bâtementaires** (facultative)
- Données sur les **systèmes techniques bâtementaires** (facultative)

Puis chaque année avant le 30 Septembre

- Les **consommations annuelles d'énergie**
- Les **indicateurs d'intensité d'usage applicables aux activités hébergées**

LA COLLECTE DES DONNÉES EST ESSENTIELLE, CERTAINES PEUVENT ÊTRE DE « FAUSSES BONNES DONNÉES »

LES ENTREPRISES DU SERCE ONT TOUS LES MOYENS POUR LES ÉVALUER EFFICACEMENT

- Caractériser rigoureusement l'usage des surfaces du site
- Collecter toutes les consommations du site
- Collecter les indicateurs d'intensité d'usage
- Collecter l'historique des actions d'entretien et de rénovation du site



Gilles Duroux



Comment mettre en œuvre sa stratégie pour atteindre les objectifs ?



- **Audit énergétique** instrumenté par la mise en place de solutions de monitoring, de compteurs de collectes et remontées des données,
- **Identification des équipements, de la consommation et des usages, des potentiels d'amélioration et gisements,**

Données énergétiques et gisement :

- Production, distribution, régulation, émission du chauffage / du froid (clim)
- Production et distribution d'ECS
- Ventilation
- Éclairage
- Bureautique, auxiliaires, cuisine restauration, équipements électriques...

Accès aux données :

- factures des fournisseurs,
- accès aux plateformes de concessionnaires,
- télérelève des compteurs (descriptif fonctionnel, plans de comptage et intégration des usages et suivis des consommations énergétiques)

Conditions climatiques :

- DJU et rigueur climatique
- Températures de consigne d'ambiance, d'ECS
- Valeur de réduit de température
- Intermittence
- Rendement
- Temps d'utilisation des locaux...

Exemples de travaux et ROI moyens

#DecretTertiaire

< 1 an

- 
- Mise à l'arrêt de PAC, de modules hydrauliques... en période de non chauffée.
 - Arrêt de la ventilation des locaux inoccupés.
 - Suivi de la consommation énergétique et sensibilisation.
 - Affichage des consommations (« comportement vertueux ou éco-responsable »)
 - Equilibrage et isolation des réseaux primaires (systèmes de vannes, purges...)

0 à 25% , 13 €/m²

< 3 ans

- Détection de présence et arrêt de l'éclairage en journée.
- Dispositifs de contrôle, automates de régulation.
- Ajustement des taux de renouvellement d'air.
- Installation de VMC, horloges, thermostats de réduits de nuits.
- Analyse des plans de comptage pour corriger les talons de consommations (alarme, serveur tel, vidéo surveillance...)
- Relamping LED, Éclairage de sécurité
- Equipements et appareils basses consommations

26% à 40%, 148 €/m²

> 6 ans

- Arrêt de la ventilation des locaux inoccupés.
- Installation de solutions réversibles (PAC).
- Mise en place de compteurs télérelèves + une régulation connectée avec une supervision.
- Remplacement de chaudières.
- Travaux sur le bâti (enveloppe...)

> 40%, 422 €/m²

Philippe Desablin



Comment suivre et maintenir la performance ?

Suivi et maintien de la performance énergétique

#DecretTertiaire

Une fois les travaux effectués, les entreprises du SERCE s'engagent sur les performances énergétiques et environnementales grâce :

- à des **contrats de maintenance à engagements de performances pluriannuels** comprenant des **indicateurs clés de performances** à atteindre (CPE, marchés globaux de performances, PPP, ...).

Le contrat précise :

- la **durée de l'engagement**,
- les **clauses d'intéressement sur les performances énergétiques** (périmètre couvert, taux de prise en charge des surconsommations, partage des gains au-delà d'un seuil convenu)
- les **tunnels de neutralisation** (+/- 10% sur les consommations par exemple)



Les différentes formes du Contrat de Performance...

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE), un...

L'efficacité énergétique et les entreprises du SERCE ...

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires ©...



- au **Plan de Mesure et de Vérification** permettant de **comparer les consommations réelles aux consommations de références** corrigées des variations contractuelles (DJU, Températures de consigne, affluence des locaux, etc...)
- à des **Systèmes d'Exploitation du Bâtiment (BOS ou GTB)** installés en phase travaux, et opérés par nos entreprises en phase exploitation.

Ces systèmes permettent :

- **de recueillir et de partager les données en temps réel** grâce à des capteurs et à des compteurs connectés (données structurées, fiables, immédiatement disponibles)
- **de piloter les équipements, installations et automates** via des logiciels ou des applications (I.A.)
- **de générer des alertes en cas de dérive des consommations** par rapport aux objectifs, aux DJU (relevés météo) et aux données enregistrées précédemment (comparaisons par rapport à des périodes identiques).



- À la présence de responsables d'affaires, de chefs de sites et de techniciens de maintenance et d'exploitation



Proximité permettant :

- d'intervenir au plus tôt sur les installations et d'être en contact étroit avec les usagers et les gestionnaires du site, d'être informés et informer en retour les occupants via un portail de gestion des demandes
- de sensibiliser les occupants
- de former les exploitants

LES QUIZZ INTERACTIFS

En live, sur des temps de pause, les quizz permettent de rencontrer et d'informer les occupants. Ces temps permettent également de valoriser les actions déjà réalisées sur vos sites



Gilles Duroux



Comment choisir la bonne entreprise pour vous accompagner ?

Les entreprises du SERCE et leurs partenaires maîtrisent l'ensemble de la chaîne de valeur de la mise en œuvre du décret.

Compétences

- Acquisition et Interprétation des données.
- Calculs d'optimisation et études de scénarios
- Accompagnement dans les choix technologiques
- Proposer des solutions, les mettre en oeuvre et les planifier.

Mise en oeuvre

- Programmation dans le temps des travaux de rénovation énergétique
- Pilotage et financement des travaux
- Commissioning et contrôle globale de mise en oeuvre des solutions

Engagement

- Engagement de réduction dans la durée
- Compétences en efficacité énergétique reconnues
- Capacité d'action sur l'ensemble de la chaîne



Les entreprises du SERCE, s'engagent à vos côtés pour répondre aux exigences du dispositif Eco Energie Tertiaire.
C'est leur savoirfaire qui les engage.



« Décret tertiaire » : Comment choisir la bonne entreprise pour vous accompagner ?

QUESTIONS / RÉPONSES